

**FORMATION****SECURITE****MALVEILLANCE 1 : REGLEMENTATION ET REGLES D' ASSURANCE**

PUBLIC CONCERNE	PROGRAMME
Maîtres d'ouvrage Maîtres d'oeuvre Entreprises : Chefs d'établissements	<b>1 :</b> Connaissance de la loi 83-629 du 12/07/83, de ses deux décrets 86-1058 du 26/09/86 et 86-1099 du 10/10/86, la loi d'orientation et de programmation relative à la sécurité (LOPS), la CNIL .....
<b>PRE-REQUIS</b> Aucun	<b>2 :</b> Les règles d'assurances R50,55, R31, R8 .....
<b>OBJECTIFS PEDAGOGIQUES</b> Maîtriser les obligations réglementaires liées à la prévention des risques d'intrusion et des actes de malveillance  Connaître les implications liées aux règles d'assurance	<b>3 :</b> Les Implications liées au Code pénal, Code civil
<b>DUREE ET LIEU DU STAGE</b>  Durée : 1/2 journée Lieu : Formation réalisée en salle sur Paris Centre. Peut être réalisée en intra (8 personnes mini)	<b>4 :</b> Les Obligations liées au maîtres d'ouvrage, aux chefs d'entreprises, aux maîtres d'oeuvre
Dates : - DEUX 1/2 journées - UNE 1/2 journée	<b>5 :</b> Les risques juridiques
<b>COÛT DE LA FORMATION</b> Cf Tarif  Nombre de stagiaires : 8 personnes minimum 15 personnes maximum	<b>La formation est dispensée par :</b> Michel Lacour - Professeur CNPP Un Responsable sécurité sureté d'une entreprise nationale Un avocat Un classeur du cours est remis à chaque stagiaire

**LE SAVIEZ-VOUS ?**

**Le délit de violation de secret de fabrique réprimé auparavant par l'article 418 du code pénal est désormais intégré dans le code de la propriété intellectuelle- loi du 1er juillet 1992.**

**PERSONNE A CONTACTER**

Nathalie Subra  
LACOUR COORDINATION INGENIERIE  
3, rue d'Hérivaux - 60580 COYE-LA-FORÉT  
[ns@lacoord.com](mailto:ns@lacoord.com)

FICHE N° 6

**POUR NOUS JOINDRE**

Tel. 03 44 58 78 20 - Fax 03 44 58 99 46  
<http://www.lacoord.com>